

RF Sous-Préfecture de Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 011-211104005-20230407-DE_2023_010-DE

DE_2023_010

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 07 avril 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT

Présents : 8

Présents : Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Mireille SANDRES, Christophe BEER, Robert FAURE, David RICHOU, Florian BONNES

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Cécile RAMOS, Christelle SAMRAY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Christophe BEER

Objet: VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE_2023_010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les montants des subventions versées aux différentes associations.

Il propose de voter les subventions suivantes :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| - Comité des fêtes | : 800 € |
| - ACCA de Tréziers | : 300 € |
| - Association des parents d'élèves | : 100 € |
| - Pompiers de Chalabre | : 200 € |
| - Association « Atout Fruit » | : 100 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette décision
- Vote ces différentes subventions dont le montant total de 1500 € sera prévu à l'article 6574 du budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT

